

Nombre de conseillers :
En exercice 19
Présents 16
Votants 19

**N° D021_ BUDGET PRINCIPAL – Subventions
aux associations**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril,
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur
Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2024.
A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre

Absent (0) :

Excusés (3) : PAUTHIER Marie-Françoise pouvoir à DUCRET Marie-Claire
VEZIN Pascale pouvoir à PODEVIN Christian
GRIVEL Mélanie pouvoir à REBUT Sandra

Votants (19)

Mme Florine WIART présente les demandes de subventions des associations pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

Associations	Positionnement du Conseil Municipal
CCAS	5 000 €
Total 657362	5 000 €
Amicale Sapeurs pompiers	1 200 €
Amicale sportive SAINT PAUL	800 €
ASSO Parents d'élèves	2 500 €
Balades acoustiques	3 500 €
Chants Poulans	250 €
Club de l'amitié	400 €

Club VTT pays de Gavot	1 500 €
Combattants AFN	400 €
Donneurs de sang	500 €
Echo de Gavot	3 000 €
Ecole de musique - neige et soleil	16 000 €
Ecole des Faverges	2 500 €
FC Gavot	4 500 €
La Gavotte Ecole du chef lieu	10 000 €
Mémoire et patrimoine	0 €
Saint Paul en Fête	2 000 €
Ski Club Bernex	600 €
verger en Gavot	500 €
Total 65748	50 150 €

DECIDE d'inscrire au budget principal ces montants

AUTORISE M. le Maire à réaliser toutes les opérations administratives afférentes à cette délibération.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

